

My Hydro Newsletter



SIGNATURE

entre
CGHV - MEH - JIRAMA

Edition Juin 2023



**ARAHABAINA
TRATRY NY
ASARAMANITRA**

MOT DU DG



Remy Huber

La signature des contrats d'achat d'électricité et de concession a eu lieu le 26 mai 2023. C'était une étape importante, cruciale et sine qua non de la poursuite du projet. Elle représente la matérialisation de la volonté de l'État Malagasy de poursuivre ses engagements vers la transition énergétique de la Grande Île, de mener ses actions pour permettre à son économie de se développer avec de l'énergie propre, respectueuse de son environnement. Cette signature entre dans l'optique de réaliser le « Velirano 2 », envers sa population, pour que le plus grand nombre de personnes ait accès à l'électricité. C'est aussi la matérialisation de la volonté des actionnaires finançant le projet sur fonds propres, de poursuivre le développement de celui-ci dans ses futures étapes. C'est enfin le résultat des efforts déployés par la petite équipe de la CGHV, ayant foi en ce projet et aux bénéficiaires que le pays dans son ensemble peut espérer. A tous, un grand merci. Cette étape franchie, tournons-nous maintenant vers l'avenir, les mois qui viennent et qui vont nécessiter, encore plus que par le passé, l'adhésion de tous dans un même but : obtenir la clôture financière du projet avec ses contrats de financement pour lancer la phase de construction de l'ensemble des infrastructures.

Pour ce faire, nous avons besoin de tous les partenaires, le ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures, certainement, mais aussi tous les autres ministères en lien avec le projet, la JIRAMA, les partenaires techniques et financiers, le support des actionnaires de la CGHV.

La signature des contrats est une étape nécessaire. Mais cela n'est pas, pour autant, la garantie d'aller jusqu'au bout ! Les étapes que nous allons devoir franchir vont être très sensibles à bien des égards. La CGHV va devoir dans le respect des lois et de la réglementation de Madagascar, en ligne avec les exigences de ses actionnaires et des prêteurs, dans les domaines de la sécurisation foncière, de la passation de contrats de fourniture, de travaux et sur les embauche. Nous devons faire preuve d'une grande rigueur avec toute la transparence nécessaire au bon déroulement des processus, mais aussi d'avoir une écoute active des parties prenantes pour anticiper les écueils qui ne manqueront pas d'arriver. Ces démarches devront être menées en parfaite coordination tant avec le niveau national que local. Je sais qu'aujourd'hui, un véritablement consensus national et régional sur la nécessité de concrétiser ce projet existe avec l'ensemble des parties prenantes. Je suis confiant que nous continuerons dans ce sens et que nous saurons mobiliser, pour le bien de Madagascar et de sa population, l'énergie et la rigueur nécessaire. Restons tous unis derrière cet objectif, cela sera le meilleur moyen d'y arriver!

Être sur tous les fronts

Connaître davantage notre zone hôte

La commune rurale d'Ambodilazana où va être implantée le barrage hydroélectrique de Volobe amont comprend onze fokotany. Aujourd'hui, l'accès y est majoritairement très périlleux. Certains fokotany ne sont accessibles que par voie fluviale sur certains tronçons. En avril dernier, l'équipe de la CGHV a visité les fokotany d'Ambodionoka, Ambodimanjatsy et Ampitarafana. Une visite de familiarisation permettant de mieux connaître la dynamique sociale et économique locale. Ce fut aussi l'occasion d'échanger avec la population locale, les autorités publiques et les notables. C'est une zone très productive avec des potentiels agricoles non négligeables, mais le manque d'infrastructures de base handicape principalement le développement économique. Quelques pistes d'accès relient certains fokotany, il y a ceux qui utilisent le fleuve pour rejoindre le chef-lieu de la commune. Renforcer notre présence sur le terrain est un des moyens nous facilitant notre intégration et être à l'écoute de notre communauté hôte.



Visite à Ampitarafana

Faire du sport : l'eau n'est jamais loin

La vie d'un projet n'est pas un long fleuve tranquille. Le développer nécessite un mental et une bonne forme physique. A part le travail, nous mettons au cœur de notre compagnie, le bien-être physique de tout un chacun en promouvant l'activité physique. Rémy Huber, le Directeur Général de la CGHV est l'un des plus actifs dans ce domaine. Nageur de haut niveau dans sa jeunesse, il continue à entretenir régulièrement sa forme et son palmarès quelques années après et continue à être membre actif d'un club de natation à Antananarivo. En avril dernier, Il a remporté la médaille d'or catégorie « Master » lors du championnat de Madagascar à Toamasina. Un succès prouvant que la performance professionnelle rime bien avec la performance physique. La finale de toutes les catégories a été réalisée en présence de Monsieur Rafidison Richard, Gouverneur de la Région Atsinanana.

Là où il y a de création des valeurs, nous sommes présentes!



Natation



Avec Madame la Ministre de la Communication et de la Culture

Les 13, 14 et 15 avril dernier, La ville du grand port était le carrefour des créateurs et entreprises en quête de nouveaux clients et marchés. Apprentis et expérimentés se sont donné rendez-vous pendant ces trois jours où passion et business se sont croisés. La CGHV est confiante que l'émergence de ces petites entreprises contribuera positivement à la compétitivité globale du tissu économique local.



MIHAMY FASHION 2023 - TOAMASINA



Média Nationaux

Nos relations avec les médias : communication transparente et participative

Derrière la production de l'électricité, il y a plusieurs éléments clefs et paramètres à ne pas négliger: social, économique, environnemental, technique, financier. Avec cette pluralité d'activités, le projet d'aménagement hydroélectrique de Volobe amont ne se limite pas seulement à la mise en place des infrastructures. Cette dimension multisectorielle du projet est à la fois complexe et instructive et elle mérite une communication transparente et une information fiable.

Dans l'optique de partager les informations fondées et objectives, nous renforçons notre volonté d'être

transparent avec toutes nos parties prenantes incluant les médias qui sont les vecteurs des informations pour le public.

A part les échanges fluides selon les besoins, chaque année nous consacrons des moments spécifiques aux professionnels des médias régionaux et nationaux dans le respect de l'éthique et la déontologie du métier. Ce sont des échanges permettant de présenter notre bilan, nos défis et nos perspectives, suivis de séances de questions-réponses.



Média Régionaux

Signature des contrats de Volobe amont : Une ère nouvelle pour la transition énergétique à Madagascar

26 mai 2023 est une journée spéciale et restera ancrée dans l'histoire de Madagascar. Une étape cruciale a été franchie. Après quatre-vingt-dix ans du barrage Volobe 1 et quarante ans de la centrale hydroélectrique d'Andekaleka, la signature des contrats de concession et d'achat d'électricité a été concrétisée. Des accords signés entre M. ANDRIAMANAMPISOA Solo, Ministre de l'Énergie et des hydrocarbures, M. RAKOTONDRAVAO Fredon, Administrateur du conseil d'administration de la JIRAMA et M. Rémy Huber, Directeur général de la Compagnie Générale d'Hydroélectri-

cité de Volobe (CGHV).

Cette signature officielle, élément clé pour la mise en œuvre du Plan Émergence de Madagascar, est à la fois une priorité pour l'État Malagasy et une étape importante pour le projet lui-même pour avancer vers la concrétisation de la transition énergétique.

Un accord équilibré

Les parties ont signé un accord équilibré, basé à la fois sur les intérêts communs de la population malagasy et la viabilité du projet sur différents volets :



Signature M EH et CGHV

- 25 ans de concession permettant au consortium d'amortir l'investissement et de céder l'infrastructure à l'issue de cette période à l'État si celui-ci le demande ;
- Participation de l'Autorité Publique dans l'actionnariat de la CGHV jusqu'à 20%
- Atteinte de l'objectif de l'État de réduire le prix de l'électricité jusqu'à quatre fois le prix moyen actuel de la production ;
- Engagement de la CGHV à développer des partenariats avec des fournisseurs locaux et nationaux dans le respect des réglementations relatives à l'approvisionnement pendant la phase de construction ;
- Engagement de la CGHV, à travers son programme RSE, à produire de l'électricité pour le réseau local de la JIRAMA une fois la centrale en service, avec les communautés riveraines de la centrale de Volobe amont pour bénéficiaires.

Un projet structurant à multiples intérêts

Grâce à cette signature, augmenter l'accès à l'énergie propre et fiable est un objectif atteignable :

- Production moyenne de 750 GWh/an équivaut à 40% de la consommation nationale annuelle
- Puissance installée de 120 MW vingt fois plus que Volobe 1

Par rapport à la JIRAMA, Volobe amont permettra de :

- Améliorer la balance des paiements de l'état en réduisant l'importation de fuel
- Redresser les comptes financiers de la JIRAMA (achat d'électricité moins cher que la vente)
- Renforcer et moderniser les réseaux électriques de distribution, afin de supprimer le délestage et améliorer la qualité du courant (tension, fréquence)



Signature entre MEH et CGHV

Les impacts positifs sur le plan socio-économique et environnemental ne sont pas en reste :

- Générer environ 1 500 emplois directs et indirects ;
- Electrifier plus de 2 millions de personnes ou 360 000 ménages environ, soit une augmentation de 8 % de population approvisionnée en électricité ;
- Accélérer le désenclavement de la zone Volobe grâce à la réfection de la route principale de 26km et l'installation d'un pont de 150m sur le fleuve d'Ivondro ;

En conséquence, c'est un projet qui rend possible la convergence entre l'inspiration de toute la population de la région Atsinanana en particulier et l'engagement de l'Etat malagasy en portant beaucoup plus attention à la décentralisation, à tirer le meilleur parti de sa double vocation (socio-économique et environnemental).

Une étape qui nous mène vers de nouvelles étapes.

- Plusieurs actions vont devoir être encore menées comme: Le renforcement de l'équipe du projet sur le terrain, l'installation des bureaux de liaison à Toamasina et à Volobe, la réactualisation des données socio-économiques pour le bon avancement du processus de la sécurisation foncière et tous les préalables y afférents.
- La conclusion des contrats des travaux et le bouclage financier avec nos prêteurs.

Des étapes qui vont être suivies selon les réglementations et le respect d'un partenariat basé sur la transparence et les bonnes pratiques. Ces étapes devront être menées dans le souci permanent de l'optimisation des coûts et de la réduction des délais, en travaillant main dans la main avec les



Avec le PRM - PCA - CGHV - Représentante de la BM - DG Axian energy - Représentant de Africa50



PCA avec député -Maires des communes où vont être installées les infrastructures



Team CGHV avec PCA

ILS ONT DIT...

Son Excellence, Monsieur le Président de la République :

« Il n'y a pas de développement ni de bien-être possible sans énergie. L'Etat déploie tous ses efforts pour relever le défi de mettre en place des infrastructures permettant à la population à atteindre l'autonomie énergétique. La signature des contrats de réalisation de Volobe amont marque une étape importante pour la production d'énergies renouvelables à Madagascar. »



Monsieur le ministre de l'Energie et des hydrocarbures :

« Sept ans de discussion n'est rien par rapport aux 150 ans de bénéfices en exploitant un barrage hydroélectrique. Le projet Volobe amont est une solution à long terme aux problèmes énergétiques du pays et des lacunes de la société JIRAMA. »

Monsieur le Député de Madagascar élu à Toamasina II :

« Nous avons attendu depuis des années cette signature qui ravive notre espoir car malgré la présence de Volobe 1 depuis plus de quatre vingt dix ans, les communes environnantes sont privées d'électricité depuis près d'un siècle. Nous sommes confiants que ce projet va apporter de changement positif sur le paysage socio-économique de cette zone longuement enclavée. »





Monsieur le Gouverneur de la région Atsinanana :

« La région Atsinanana a beaucoup de potentiels économiques, l'extension du port est un atout pour notre levier économique, la venue de l'énergie sera un accélérateur de notre croissance. Nous réitérons nos remerciements à Son Excellence Monsieur le Président de la République qui confirme sa volonté de concrétiser le Velirano N° 2. »



Benjamin MEMMI, CEO du pôle Energy du groupe AXIAN, a déclaré :

« L'émergence de notre économie nécessite des infrastructures énergétiques modernes, fiables et propres. Notre croissance doit être inclusive, en créant un impact positif au service des communautés. Un partenariat public-privé fort est la clé pour un développement rapide. La CGHV et le gouvernement Malagasy illustrent parfaitement ce partenariat gagnant pour le pays. »



Société civile : Dr Mabo Erica, présidente de la FEDAFTO

« L'insuffisance en énergie électrique est une urgence pour Toamasina. Toute la population en souffre, ménage ou opérateurs économiques, santé, éducation, sécurité en font leur frais au quotidien. Certes, le projet Volobe 2 est une solution pour le long terme mais nous sommes prêts à être patients et souhaitons un impact concret sur la création de l'emploi, le prix de l'électricité, l'industrialisation. »



Notable : « Après des années d'attente, nous n'y croyons presque plus. Je n'ai jamais eu une vie simple, mes enfants et mes petits-enfants non plus. Grâce à cette signature, je souhaite que cette situation change et notre génération ne sera plus dans le noir à côté d'une grande centrale hydroélectrique. »



Les notables



Accueil des invités



Quelques représentants des Associations



Les artistes



TMT Femmes

Grand merci à toutes les personnes qui y ont cru avec détermination et engagement.

Augmenter l'accès à l'énergie : La direction interrégionale de Toamasina s'active

« A travers l'engagement n°02 : « L'énergie et l'eau pour Tous », promouvoir l'accès à l'énergie électrique au plus grand nombre de la population locale est l'une des priorités de notre Direction interrégionale de l'énergie et des Hydrocarbures Toamasina. » M. Chadly Wander Assany, Directeur interrégional de l'énergie et des hydrocarbures de Toamasina.

Avec le projet « Hazavao ny elakelan-trano » (éclairer les ruelles, la Direction interregionale de l'énergie et des hydrocarbures de Toamasina en partenariat avec la JIRAMA Atsinanana, plus de cinq cents lampadaires ont été installés dans les ruelles de la ville du grand port. La commune urbaine de Toamasina est constituée par 138 fokotany qui seront bénéficiaires de ce projet.



Eclairage fokotany à Toamasina 1



Connection CR Voloina Maroantsetra

L'accélération de l'accès à l'électricité concerne aussi les zones rurales. En mai, la commune rurale de Miariarivo dans le District de Vavantenina a vu également l'installation d'un parc solaire, fruit d'un partenariat public-privé efficace. Le secteur de l'éducation a été priorisé par le biais de l'installation des lampadaires sur les routes reliant le lycée Manampisoa et le CEG Ambatobe. Non seulement, l'éclairage public embellit la ville mais il impacte positivement à l'amélioration de la sécurité publique. La Direction interrégionale de l'énergie et des hydrocarbures de Toamasina continue à mettre en œuvre diverses actions stratégiques visant à accroître le taux d'accès à l'électricité de la population aussi bien urbaine que rurale, avec le concours des organismes rattachés (JIRAMA, ADER) et la contribution active des Opérateurs privés œuvrant dans le développement de l'électrification rurale comme Welight.

Les autres districts au nord de Toamasina ne sont pas en reste. De Mananara Nord à Maroantsetra, de Vavantenina à Soanierano Ivongo, des actions concrètes y ont été faites. Pour Maroantsetra, Les grandes axes de la belle ville ont été éclairées par plus de 180 lampadaires. 200 autres vont être installés dans les ruelles des fokotany avant la fête de l'indépendance. Mananara nord a reçu aussi sa part.



Eclairage public TMT

AXIAN

Act to impact : WeLight et NEA deux acteurs principaux du secteur énergie renouvelable

Un des acteurs principaux dans l'électrification rurale, WeLight a conclu un accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement, de Triodos investment Management et d'EDFI Electrifi en janvier dernier. C'est une initiative qui bénéficie un financement de 19 millions d'euros. Cet appui financier servira à l'élaboration et à la construction de petits mini-réseaux solaires dans plus de 120 villages situés dans les zones rurales de Madagascar, ce qui portera la couverture de WeLight de 8 à 17 régions. Des ménages et petites entreprises sont bénéficiaires de ce partenariat multipartite. Environ 250 000 personnes auront accès à l'électricité propre et abordable grâce à ce partenariat.



WeLight



NEA Ambatolampy

En janvier, le partenariat entre NEA, AXIAN, GreenYellow, GuarantCo, African Guarantee Fund et Société Générale va permettre, à NEA Ambatolampy la plus grande centrale photovoltaïque à Madagascar, de réaliser une extension permettant d'installer 20 MW de puissance supplémentaire et l'installation d'un système de batteries de secours de 5 MW.

Il s'agit de la deuxième opération après le cofinancement de la centrale par la Société Générale, GuarantCo et AGF en 2020. De 20 MW à 40 MW, la puissance installée est doublée. Ce projet va améliorer l'accès à l'électricité d'environ 285,000 personnes en phase avec l'Objectif 7 des Nations unies et réduire les émissions de CO2 de près de 34,000 tonnes, adressant ainsi l'Objectif 13.

AFRICA 50

Des actions concrètes pour les infrastructures vertes et inclusives



Signature entre BAYOBAB et Africa50

Africa 50 et Bayobab en partenariat pour développer la fibre terrestre panafricaine :

Bayobab et Africa50 ont signé un partenariat pour développer le projet East2West, un réseau terrestre de câbles à fibre optique reliant les côtes orientales de l'Afrique à celles de l'ouest du continent.

Le partenariat investira jusqu'à 320 millions de dollars américains reliant dix pays africains au cours des années 2023, 2024 et 2025. Bayobab est détenu à 100 % par MTN Group. Cet investissement s'inscrit dans le cadre des plans Ambition 2025

précédemment annoncés par MTN et contribuera à ce que Bayobab atteigne l'objectif du Groupe d'avoir 135 000 km de fibre propriétaire au cours des trois prochaines années. Le partenariat offrira des améliorations substantielles du trafic de données pour les fournisseurs de services Internet, les opérateurs de réseaux mobiles et les hyperscalers opérant dans ces pays. Il permettra également de combler les goulots d'étranglement du trafic Internet mondial entrant et sortant de l'Afrique. Il devrait réduire la latence jusqu'à 65% sur la route est-ouest.

Africa50 et la BOAD, la Banque ouest-africaine de développement, s'associent pour développer et cofinancer des infrastructures vertes en Afrique



Le Directeur Général d’Africa50, Monsieur Alain Ebobissé et le Président de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), Monsieur Serge Ekué, ont annoncé un partenariat pour travailler ensemble afin de mobiliser le capital des investisseurs institutionnels dans les infrastructures africaines et d’identifier des projets à cofinancer. Dans le cadre de ce partenariat, les deux entités ont renouvelé leur engagement à collaborer pour le financement et le développement de projets bancables,

Africa 50 et BOAD

notamment des infrastructures résilientes au changement climatique, pour soutenir une croissance durable et la transition des pays africains vers Net-Zero. L’annonce a été faite en marge des assemblées annuelles du Groupe de la Banque africaine de développement en Égypte, sur le thème « Mobiliser le financement du secteur privé pour le climat et la croissance verte en Afrique ». En outre, cette collaboration vise à aider à combler le grand déficit de financement des infrastructures en Afrique, grâce à la fourniture de financements rapides et efficaces pour répondre aux besoins de développement croissants des continents.

La République gabonaise et Africa50 signent un accord-cadre pour le développement et le financement des lignes de transmission

Africa50 a annoncé la signature d’un protocole d’accord avec la République du Gabon pour le développement de lignes de transport d’électricité dans le pays dans le cadre d’un partenariat public-privé. L’accord a été signé lors de la session Invest in Gabon organisée dans le cadre de l’Africa CEO Forum à Abidjan. M. Séverin Oswald Mayounou, ministre de l’Énergie et des Ressources halieutiques, et M. Hugues Mbadinga Madiya, ministre de la Promotion des investissements et des Partenariats public-privé, ont signé au nom de la République du Gabon tandis que le PDG Alain Ebobissé a signé au nom d’Africa50. Dans son discours d’ouverture de la session Investir au Gabon, S.E. M. Alain Claude Bilié Bi Nzé, Premier ministre du Gabon, a exprimé la ferme volonté du gouvernement de mobiliser les investissements privés dans le pays, notamment dans le secteur des infrastructures. Il a insisté sur la nécessité de célérité dans l’exécution des projets pour accompagner la croissance inclusive du Gabon.



Avec quelques responsables du Gouvernement gabonais

BON A SAVOIR : EPC CONTRACTOR

Dans le cadre de la réalisation des travaux, la CGHV va confier à une entreprise ou groupement d'entreprises, un contrat pour matérialiser le projet de Volobe amont.

Mais, qu'est ce qu'un contrat EPC et pourquoi utiliser ce format ?

EPC signifie Engineering Procurement and Construction qui se traduit en français par Ingénierie, Approvisionnement et Construction.

L'EPC peut être défini sous une forme d'entente contractuelle qui sera utilisée entre deux parties : la CGHV, d'une part et le contractant (l'EPC Contractor) d'autre part. On retrouve ce type de contrat en particulier pour traiter la réalisation de structure complexe faisant intervenir de nombreuses spécialités comme le génie civil, l'électromécanique, la construction mécanique, le contrôle commande, ... ce dans le domaine de l'énergie, des mines, des infrastructures de transport, ou bien public complexe, ... Aujourd'hui de nombreux pays africains comme (et sans être exhaustif), le Cameroun, le Sénégal, le Gabon, la Malawi, l'Égypte, le Maroc, le Rwanda, l'Ouganda, etc..., ont choisi de développer leurs infrastructures sous un schéma « Partenariat Public Privé » avec pour la réalisation des travaux des EPC Contrat choisis par les développeurs.

La CGHV fournit au contractant EPC les spécifications techniques et fonctionnelles du projet, et ce dernier a en charge de réaliser l'ensemble des tâches (conception, fabrication, approvisionnement, mise en opération...) pour livrer le projet dans un état opérationnel à son client, la CGHV, en respectant, la qualité de réalisation, les délais, le coût et les performances attendues de l'installation.

La spécificité du contrat EPC c'est que le contractant s'occupe de l'ensemble du projet dans sa réalisation : des études de conception et de réalisation, des installations, des matériaux nécessaires



à la construction puis de la réalisation soit directement soit en sous-traitant une partie des travaux. Il porte en grande partie la responsabilité du projet.

L'EPC contractor va donc devoir endosser, cette responsabilité de conception de l'ouvrage à construire et des performances industrielles attendues. Lorsqu'il s'agit d'un aménagement hydroélectrique, il va donc s'agir de faire sienne, en termes de sûreté, la conception du barrage et la responsabilité sociétale qui en découle » de celui-ci. La CGHV EPC fournira au contractant une conception détaillée, qu'elle a elle-même déjà engagé dans les phases amont du projet afin d'en définir la faisabilité technique et financière. Ces dernières comprennent les spécifications techniques et fonctionnelles lui permettant de construire et de livrer le projet, dans un délai spécifié. C'est pour cette raison que les contrats EPC sont souvent appelés « projet clé en main ». Cette structure de contrat, en confiant la conception et la réalisation de l'ensemble des infrastructures à un unique prestataire permet dans le respect de la qualité, des délais, du coût et des performances de l'installation, d'avoir, à la fois pour la CGHV mais surtout aux banques de développement finançant le projet, des garanties solides quant au respect de ces engagements. Pour ces raisons, cette structure de contrat est donc souvent demandée par les institutions financières. Ainsi, la CGHV EPC au travers d'un processus d'appel d'offre international « sourçant » les EPC contractor ayant les références techniques, financières, en matière de respects des engagements sociétaux pour la réalisation de ce type d'infrastructure sera lancé dans le courant de l'année 2023.



Avec M. le ministre de l'Énergie lors de la signature des contrats

PGE : NOTRE REFERENTIEL DE CADRAGE

La connaissance scientifique du fleuve Ivondro est l'une des plus avancées à Madagascar grâce à l'installation du barrage hydroélectrique de Volobe 1 construit en 1929 et mis en service en 1931.

Depuis 1901, des suivis de la pluviométrie sur le bassin versant et l'hydrologiques ont été effectués par des techniciens de l'époque. Cette connaissance a été renforcée par la poursuite des études liées à la préparation de l'installation du projet hydroélectrique de Volobe amont depuis 2017 où les études d'impact environnemental et social (EIES) sont également menées. Cinq années d'études permettant d'identifier et d'évaluer les éventuels impacts potentiels du projet sur le milieu naturel et social et de proposer des mesures visant à éliminer, atténuer ou éventuellement compenser ceux qui sont les impacts négatifs et bonifier ceux qui sont positifs. En décembre 2022, ONE a livré le permis environnemental à CGHV accompagné du Plan de Gestion environnemental (PGE) en guise de cahier de charges environnementales (CCE).



Document et outil de travail à dimension multiple:

Le développement de l'aménagement hydroélectrique de Volobe amont se divise en trois phases :

- Phase préparation
- Phase construction
- Phase exploitation

Le PGE présente nos engagements pour gérer les éventuels impacts négatifs et positifs du projet sur toutes ces phases. Il définit les normes et lignes directrices à appliquer en matière de législation, politique et normes environnementales. Le plan décrit les enjeux, les impacts environnementaux et sociaux ainsi que les mesures et dispositions à prendre en termes de gestion et de conception.

Le déploiement de ce plan a pour objectif d'assurer que le développement du projet :

- Soit conforme aux exigences légales, environnementales et sociales applicables.
- Identifier les mesures d'atténuation nécessaires et requises afin de réduire les éventuels impacts et les mesures de bonification pour maximiser les impacts positifs.
- Veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et recommandations formulées au cours de l'EIES soient mises en œuvre.
- Identifier les besoins en ressources humaines pour assurer l'effectivité du PGE.
- Elaborer les documents pour faciliter la mise en œuvre du PGE.

Parmi les projets prioritaires de l'Etat malagasy, le projet Volobe amont est constitué par différentes composantes : Les infrastructures principales : barrage poids de 26m de hauteur avec une longueur crête de 330m, un barrage de démodulation au niveau de la restitution, une galerie d'amenée de 2,7 km, une usine souterraine équipée de six turbines de 20MW chacune pour une puissance installée totale de 120MW, une galerie de restitution de



4,1 km, un chenal à l'air libre de 75 m pour rejoindre le fleuve, et un seuil de démodulation au droit du futur ouvrage de franchissement de l'Ivondro (pont). Les infrastructures associées telles que des routes d'accès, bases vie, installations techniques, un pont de 150 m, un poste de transformation au niveau de l'usine et une ligne d'évacuation avec une connexion au poste existant de Toamasina.

L'installation et la construction de ces infrastructures exigent une conformité aux dispositions légales et réglementaires afin de mieux adresser les différents enjeux et opportunités socio-économiques et environnementaux liés au projet. Ce PGE est un outil flexible et dynamique qui sera complété par les Plans de Gestion Environnementale Spécifiques (PGES) suivant l'avancement du projet. Il pourra être révisé en commun accord entre CGHV et ONE en cas de besoin ou à la suite des travaux de suivi coordonnés par l'ONE ou par les contrôles des Ministères concernés. Il est bien de souligner que certaines mesures qui sont définies n'en sont qu'à la phase préliminaire dans plusieurs cas, leurs paramètres exacts n'ont pas encore été confirmés. Des précisions sont à apporter pendant l'élaboration des PGES.

Fondements de nos obligations légales et de nos engagements volontaires

- Les lois et les réglementations qui s'appliquent au Projet conformément au Décret MECIE,
- Les conventions internationales ratifiées par la République de Madagascar ainsi que les normes et standards internationaux.
- Le code de l'électricité.
- Le code de l'eau.
- Nos engagements volontaires dont la gestion intégrée des Santé, Prévention et Environnement, Qualité (SPEQ).
- L'avis de la communauté locale et des différents intervenants locaux, régionaux, nationaux et internationaux.



NOTRE MISSION

NOUS CONCRÉTISONS L'INCLUSION ÉNERGÉTIQUE VERTE, FIABLE ET COMPÉTITIVE

Crédit photo : CGHV
PAYSAGE FLORISTIQUE À AMBOHIBAZANA



Siège: Kube B - 1ère étage - Zone Galaxy
Andraharo Antananarivo 101

e-mail: enick.razafindrakoto@cghv.mg